



**Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 22 janvier 2020 à 19 heures  
à la salle publique de l'Hôtel de ville de Trois-Rivières**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Mariannick Mercure	administratrice
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
<b>Personnes ressources:</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien
	M. Charles-Hugo Normand	Conseiller en communication et partenariat
	M. Julien Trépanier	Coordonnateur-Planification et développement

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 1<sup>ère</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(01-20) IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Philippe Lauzon  
**APPUYÉ DE :** M. Claude Ferron

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 10 « Affaires diverses », le sujet suivant :

a) Contrat de service du SAEIV au transport urbain

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 18 décembre 2019**

**(02-20)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 18 décembre 2019 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 18 décembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Comptes à payer**

**(03-20)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 28379 à 28537 et les paiements directs 512 à 535 le tout couvrant la période du 4 au 31 décembre 2019, pour une somme totale de 1 438 511.62 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**5. Règlement 156 (2020) sur le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2020 à 2024**

**(04-20)** EN vertu des articles 132, 133 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement 156 (2020) sur le programme des dépenses en immobilisations de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) pour les années 2020 à 2024, soit adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉE

-----

**6. Prolongation de l'entente de trésorerie**

**(05-20)** CONSIDÉRANT l'analyse en cours des différentes options de financement temporaire disponibles :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil  
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE prolonger l'entente de trésorerie jusqu'à la fin du mois de mars 2020. Cette entente de trésorerie comprend la marge de crédit de 2 400 000 \$ et un billet à court terme de 6 000 000 \$ incluant les règlements 143, 144, 146, 149, 153 et 155.

ADOPTÉE

-----

**7. Amendement de l'annexe 1 de la convention cadre des achats regroupés 2020**

**(06-20)** CONSIDÉRANT l'annexe 1 de la convention cadre des achats regroupés 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale assurera le rôle de mandataire pour le contrat d'achat regroupé de rechapage de pneus au lieu de la Société de transport de Laval ;

CONSIDÉRANT que l'annexe 1 doit être amendée :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin  
APPUYÉE DE : M. Philippe Lauzon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'amendement de l'annexe 1 de la convention cadre des achats regroupés 2020.

ADOPTÉE

-----

**8. Signature des effets bancaires**

**(07-20)** CONSIDÉRANT les effets bancaires de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) ;

CONSIDÉRANT la désignation des membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 48 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Mariannick Mercure  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M. Luc Tremblay, président, et M. Guy de Montigny, directeur général, soient mandatés pour signer les effets bancaires de la STTR ;

QUE M. Claude Ferron, vice-président, et Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, soient mandatés pour substituer en cas d'incapacité d'agir ;

QUE deux signataires soient exigés pour tous les effets bancaires.

ADOPTÉE

-----

## **9. Représentants de la STTR au comité de retraite**

**(08-20)** CONSIDÉRANT que le Régime de rentes des employés de la STTR est administré par un comité de retraite composé de huit représentants ;

CONSIDÉRANT que la STTR doit y déléguer deux représentants du conseil d'administration qui seront président et vice-président du comité ;

CONSIDÉRANT la nomination des membres du conseil d'administration :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Philippe Lauzon

APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient nommés au comité de retraite de la STTR messieurs Luc Tremblay, président, et M. Claude Ferron, vice-président.

ADOPTÉE

-----

## **10. Affaires diverses**

*a) Contrat de service du système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV) au transport urbain*

**(09-20)** CONSIDÉRANT la politique de délégation de pouvoir de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin

APPUYÉE DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil d'administration approuve le paiement du contrat de service du SAEIV au transport urbain à ISR TRANSIT INC. pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020 au montant de 28 202.84 \$.

ADOPTÉE

-----

**11. Période de questions**

Quelques clients font valoir leurs requêtes durant la période de questions.

Les requêtes ont été saisies au fur et à mesure par l'équipe de la STTR.

-----

**12. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 19 février 2020 à 19 h à la salle publique de l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

-----

**13. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Mariannick Mercure

APPUYÉE DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 20h16.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif